

RÈGLEMENT Tournoi National Jeunes vétérans de Doubles Eco Responsable

Dimanche 12 février 2023

- Article 1 :

Le tournoi organisé par le Badminton Olympique de Pernes est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : **2202608**

- Article 2 :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

- Article 3 :

La Compétition est Nationale, elle est ouverte à tous les joueurs licenciés FFBaD pour la saison 2022/2023 et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels au 30 janvier 2023.

- Article 4 :

La date limite d'inscription est le 30 janvier 2023 et les classements utilisés pour la confection des tableaux seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) à J-14.

- Article 5 :

Le tournoi est ouvert aux catégories minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors pour un tableau de simple et vétérans de NC à R4 pour un tableau en double.

- Article 6 :

La juge-arbitre principale est Mme Léa Charray.

- Article 7 :

Le tournoi est limité à 160 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions sur badnet accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque tableau.

- Article 8 :

3 tops maximum sont prévus dans chaque catégorie. Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du 29 janvier 2023 de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau. Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de tableaux mentionnés dans une ou plusieurs disciplines. Tous les tableaux se joueront en poules.

- Article 9 :

Les joueurs vétérans peuvent s'inscrire « au choix » en double sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

- Article 10 :

Modalités d'inscriptions : les inscriptions se font uniquement sur Badnet. Le règlement peut se faire en ligne sur Badnet. A défaut, le règlement peut être envoyé par courrier chez Elodie Michel – 597 Chemin de la Fabrique – 84210 PERNES LES FONTAINES et notifié par mail à competitions@badminton-olympique-pernes.com (Les inscriptions sur des sites tel Badiste ne sont pas officielles et pas prises en compte)

- Article 11 :

Les droits d'inscriptions sont fixés à 12€ pour les jeunes et 14€ pour les vétérans. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

- **Article 12 :**

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le Babolat 3, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs. Des boîtes de volants seront en vente sur place.

- **Article 13 :**

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

- **Article 14 :**

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser par mail à la Ligue Paca de Badminton (competition@liguepacabad.org) sous peine de sanction fédérale.

- **Article 15 :**

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il sera remis au maximum deux fois et est faute en jeu. Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.

- **Article 16 :**

Les joueurs doivent être présents dans la salle 1h avant le début de leur match. Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait. Il est impératif que l'ensemble des joueurs restent dans la salle jusqu'à l'affichage des tableaux finaux.

- **Article 17 :**

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...)

- **Article 18 :**

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes. Article 19 Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

- **Article 19 :**

Les matchs seront en auto-arbitrage. Pour la catégorie poussin une personne (neutre si possible) peut comptabiliser les points, ou aider les joueurs à se placer sur le terrain en cas de nécessité

- **Article 20 :**

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par joueur ou paire)

- **Article 21 :**

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

- **Article 22 :**

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

- **Article 23 :**

Selon la situation sanitaire le jour du tournoi les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la compétition ou d'imposer des règles d'hygiène supplémentaires.

- **Article 24 :**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant toute la durée de la compétition et de les diffuser sur tout support de son choix.

- **Article 25 :**

La tenue des joueurs doit respecter l'ensemble des codes de conduites de la fédération française de Badminton.

- **Article 26 :**

Le tournoi est éco-responsable, le développement durable est un enjeu pour tous. Nous vous encourageons, afin de limiter les déchets, à prévoir vos couverts + contenants pour vos consommations à la buvette.

Nous récoltons également tout le matériel dont le badiste ne se sert plus pour SOLIBAD.

- **Article 27 :**

La participation au Tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement